



Graphisme: Stéphane Alberty

fiaf

Fédération internationale des archives du film

rue Defacqz 1

1000 Bruxelles, Belgique

Tél: 32 2 538 30 65 / 534 61 30

Fax: 32 2 534 47 74

Courrier électronique: fiaf@mail.interpac.be

Web site: <http://www.cinema.ucla.edu/FIAF/fiaf.html>

COMMENT FONCTIONNE LA FIAF?

La FIAF est régie par ses statuts et un règlement intérieur approuvé par ses membres. Elle est administrée par un Comité directeur, un Président, un Secrétaire général et un Trésorier, élus à l'Assemblée générale, pour un mandat de deux ans, renouvelable deux fois. La Fédération maintient un Secrétariat permanent.

LA FIAF DANS LE MONDE

La FIAF a toujours joué un rôle actif sur la scène internationale. Elle s'est ainsi engagée dans la rédaction des Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement de l'UNESCO, approuvées à Belgrade en 1980. Avec l'appui de celle-ci, la Fédération a souvent réalisé des programmes de recherche et de coopération en Asie, en Amérique Latine et en Afrique en vue du sauvetage de leur patrimoine filmique. Des experts sont toujours envoyés en mission pour conseiller les archives en cours de développement. Les contacts entre les archives développées et les archives plus récentes sont encouragés pour assurer le transfert des connaissances.

La formation du personnel d'archives se fait à travers des universités d'été organisées périodiquement dans différents pays du monde. Leur but est de former les participants aux techniques indispensables à la conservation, au catalogage, à la documentation et même aux tâches administratives.

La FIAF coopère régulièrement avec d'autres organismes internationaux tel que la Fédération Internationale des Archives de Télévision (FIAT), l'Association Internationale d'Archives Sonores et Audiovisuelles (IASA), le Conseil International des Archives (ICA) et la Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques et Institutions (IFLA).

Des tables rondes sont organisées pour l'échange de points de vue et pour concevoir des activités communes. Plusieurs symposiums techniques conjoints ont été organisés avec succès.

SOUSCRIPTION A LA FIAF

La souscription est un moyen de soutenir la FIAF destiné à ceux qui ne remplissent pas les conditions formelles d'affiliation. Le groupe des souscripteurs est formé d'individus et d'organismes de natures très



diverses – des donateurs, des cinéastes, des sponsors, des cinémathèques commerciales, des sociétés et industries techniques – qui souhaitent exprimer leur engagement avec les buts de la Fédération et s'informer des activités de la FIAF et de celles de ses affiliés.

Les activités liées à la FIAF requièrent – directement ou indirectement – un engagement personnel, politique et financier aussi bien de la part de ses membres que de tous ceux qui se sentent concernés par la survie l'héritage mondial de l'image en mouvement et par l'accès aux œuvres. Si vous souhaitez adhérer à la FIAF ou soutenir ses activités par d'autres moyens, veuillez contacter le Secrétariat.

Crédits photographiques: Cinémathèque Royale de Belgique, Bruxelles; Cinémathèque Suisse, Lausanne; Cinémathèque Québécoise, Montréal; National Film and Television Archive, Londres; George Eastman House, Rochester.





QU'EST-CE QUE LA FIAF ?

La FIAF, Fédération Internationale des Archives du Film, regroupe les principales institutions qui consacrent leurs efforts à la sauvegarde des images en mouvement et défendent la cause du patrimoine filmique en tant qu'expression artistique et culturelle du 20^{ème} siècle. Ces organismes travaillent à la

recherche, la collecte, la conservation et la présentation des images en mouvement considérées aussi bien comme des œuvres d'expression artistique et culturelle que comme des documents historiques. Lors de sa création en 1938, la FIAF comptait quatre membres. Aujourd'hui, elle réunit plus de 100 institutions situées dans 60 pays, signe de l'importance accordée désormais à la conservation du patrimoine des images en mouvement dans le monde entier.

LES OBJECTIFS DE LA FIAF

- Maintenir un code d'éthique pour la conservation des films et des normes communes dans tous les secteurs professionnels des archives.
- Favoriser la création d'archives des images en mouvement dans les pays qui en sont dépourvus.
- Perfectionner le cadre juridique dans lequel se déroule leur mission.
- Promouvoir la culture cinématographique et faciliter la recherche historique sur le plan national et international.
- Développer la formation et les compétences en matière de conservation et autres techniques d'archivage.
- Assurer l'accès permanent du public concerné au matériel qui compose les collections, à des fins d'étude et de recherche.
- Encourager la collecte et la conservation de documents et matériaux se rapportant au cinéma.
- Développer la coopération entre membres et assurer la disponibilité des films et des documents à l'échelle internationale.

Qui ADHERE A LA FIAF ?

Les membres de la FIAF sont des archives entièrement engagées dans les activités et partageant les idéaux décrits précédemment. Les membres actuels représentent différents types d'organisations à but non lucratif, tels que: archives d'état, fondations privées, cinémathèques indépendantes, musées et départements d'universités.

La FIAF maintient aussi des liens avec des organisations à but non lucratif qui adhèrent aux buts de la Fédération, qui poursuivent des activités de conservation ou des activités voisines sans être directement impliquées dans la conservation des films. Lorsqu'elles ne sont pas éligibles en tant que membres, ces organisations peuvent s'affilier à la FIAF dans une autre catégorie. De cette manière, la FIAF entretient des relations avec les musées du cinéma, les archives de télévision et de vidéo, les vidéothèques, les centres de documentation, etc.

Les organisations qui souhaitent adhérer à la FIAF peuvent contacter le secrétariat de la Fédération à l'adresse figurant sur ce prospectus. Le personnel du secrétariat fournira des informations actualisées sur les formalités et les coûts d'affiliation.

QUELLES SONT LES ACTIVITES DE LA FIAF ?

Une grande partie du travail accompli au sein de la FIAF s'effectue sous forme de coopération active entre membres autour de projets d'intérêt commun - par exemple la restauration d'un film, la rédaction d'une filmographie nationale ou internationale. Les activités les plus visibles sont le congrès annuel, les publications et les activités des commissions spécialisées.

Congrès annuel. Les membres se réunissent chaque année dans un pays différent. Le Congrès complète l'Assemblée générale où se règlent les aspects formels de la vie de la fédération par un programme de symposiums et d'ateliers traitant des aspects techniques ou juridiques de l'archivage ou d'aspects de l'histoire et de la culture cinématographiques.

Publications. La FIAF publie régulièrement le *Journal of Film Preservation* (anciennement le *Bulletin de la FIAF*). Un bureau spécialisé, publie l'*Index International des Périodiques du Cinéma* et l'*Index International des Périodiques de Télévision*. Cette publication est désormais disponible sous forme de CD-ROM. Le secrétariat de Bruxelles, édite l'*Annuaire de la FIAF*, les actes du Congrès ainsi qu'un volume rassemblant les rapports annuels de ses affiliés.

D'autres publications comprennent une bibliographie des ouvrages édités par les membres, les actes des symposiums et séminaires, des études et rapports, des manuels et des dossiers rédigés par les commissions spécialisées, ainsi que les résultats d'autres projets de la FIAF.

Commissions. Elles rassemblent des spécialistes provenant de différentes archives. Elles se réunissent périodiquement pour accomplir des programmes de travail en visant le développement et le maintien de normes tant théoriques que pratiques. Les projets peuvent être proposés par les membres de la FIAF, par le Comité Directeur de la Fédération ou par les commissions elles-mêmes. Celles-ci communiquent avec l'ensemble des membres de la FIAF au moyen de leurs publications ou par la présentation d'ateliers spécialisés.

La FIAF compte actuellement quatre commissions: la Commission technique (anciennement Commission de conservation), la Commission de catalogage, la Commission de documentation et la Commission de programmation et d'accès aux collections.

